

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 7 NOVEMBRE

Un discours du Comte de Paris AU CANADA

M^{re} le Comte de Paris, avant de s'embarquer pour rentrer en Angleterre, a prononcé à Montréal une allocution dont le texte complet n'est parvenu en France que depuis deux jours seulement.

Le samedi 25 octobre, un banquet avait été offert au Prince et à son fils : la réunion était présidée par le juge principal et par M. Châtelet, sous-secrétaire d'Etat, assistés d'un grand nombre de sénateurs, de députés et de notables.

M^{re} le Comte de Paris a dit en commençant combien il était heureux de se trouver devant cet auditoire de Canadiens-Français.

« Messieurs,

« C'est avec une profonde émotion que je me trouve appelé à vous remercier, en français, de l'accueil cordial que vous voulez bien me faire. Vous qui, grâce à votre énergie et à celle de vos ancêtres, avez su vous reconstituer une patrie française non seulement par la langue, mais par les mœurs et par la religion, vous ne savez pas combien le son de cette langue maternelle est doux aux oreilles de l'exilé lorsqu'il la retrouve sur toutes les lèvres comme dans la patrie.

« Mais cette sensation, si vive qu'elle soit, est peu de chose à côté du puissant intérêt qu'il y a pour les Français, soucieux de l'avenir de leur pays, à suivre de près la grande expérience qui se poursuit sur les rives du Saint-Laurent depuis les jours douloureux de la séparation. Pour l'honneur de notre race, il est consolant de constater ce qu'a pu faire un petit noyau de Français isolés, abandonnés sur cet immense continent, et de voir la forte nation qui en est issue. »

Rappelant alors la proscription dont il est l'objet :

« Ceux-là mêmes que l'exil ne sépare pas de la patrie, continue le Prince, feraient bien de venir se retremper parmi vous, s'ils se sentaient envahis par les appréhensions que certains symptômes font naître chez les esprits prévoyants.

« En observant de près les rapides développements du peuple Canadien-Français, en admirant sa force de multiplication et d'expansion, on a le droit de dire : non, notre race n'est pas atteinte d'un incurable affaiblissement !... Si la population cesse de croître en France, ce n'est donc que la conséquence accidentelle et, on peut l'espérer, passagère des lois et des mœurs. »

A ce moment, les applaudissements unanimes de l'assistance interrompent le Prince, dont la pensée se reporte tout entière vers la France.

« En quoi les lois et les mœurs du Canada diffèrent-elles de celles de France ? continue-t-il.

« Vous le savez comme moi.

« Les impérieuses nécessités de la défense nationale ne retiennent pas sous les drapeaux

la partie la plus jeune de la nation. Votre législation testamentaire laisse au père de famille une juste liberté.

« Vos enfants reçoivent une éducation religieuse qui, avant de leur parler de leurs droits, leur enseigne leurs devoirs envers Dieu, envers l'Etat, envers la famille. Vous êtes, et vous vous dites, un peuple chrétien et catholique. Soutenus et encouragés par un clergé patriote, vous avez, à force de sagesse et de ténacité, conquis l'heureuse situation dont vous jouissez aujourd'hui sous l'égide d'une Reine qui restera l'une des grandes figures de notre époque, et à laquelle vous avez raison de prodiguer les témoignages de votre fidélité. »

Puis s'adressant en anglais aux notables dont les applaudissements soulignaient chacune de ses phrases :

« Et vous, messieurs, a-t-il ajouté en terminant, vous les dignes descendants des Bretons, permettez-moi, après avoir adressé la parole à vos compatriotes dans notre langue maternelle, de répondre maintenant dans votre langue elle-même à votre cordial accueil. Je veux en effet vous associer tous au toast que je vous propose de porter : Je bois, messieurs, à la prospérité du Canada. »

Le discours du Prince a produit un grand effet d'enthousiasme.

On sent, dans l'allocution prononcée par Monsieur le Comte de Paris au banquet de Montréal, l'émotion profonde de l'exilé se retrouvant en terre française.

On y sent la noble fierté du patriote heureux de constater la fécondité et la puissance de la race et du génie français.

On y sent la conviction du chrétien frappé du spectacle d'un peuple fort, prospère, heureux, parce qu'il a des traditions et des mœurs catholiques.

Eh ! bien, voilà le langage dont s'est indigné si bruyamment le patriotisme de nos républicains.

Des plaisantins reprochent à Monsieur le Comte de Paris de n'avoir pas revendiqué pour la France la propriété du Canada.

C'est se moquer trop impudemment du peuple souverain.

Il n'est pas un Français jouissant de quelque bon sens qui puisse se nourrir de l'espoir même lointain d'une pareille annexion.

Chose digne de remarque, les plus violents accusateurs du Prince sont ceux-là même qui ont le plus vivement condamné l'expédition du Mexique et celle du Tonkin.

O bonne foi républicaine !

Mais laissons là ces grimaces patriotiques. Il faut chercher ailleurs le motif de l'exaspération de nos démocrates.

Monsieur le Comte de Paris a opposé la religieuse, libérale, économe et nationale République américaine à la République athée, despotique, gaspilleuse et antinationale, appelée ironiquement française.

Il a, d'autre part, fait apparaître le contraste de la prospérité et du bonheur des Français chrétiens du Canada avec les ruines, les misères, les oppressions, les charges et les souffrances infligées aux Français de France par les Révolutions et par l'irrégion.

Il a montré que la prospérité d'un peuple est liée étroitement au respect de ses traditions nationales et au maintien de ses mœurs et de ses institutions chrétiennes.

Voilà ce que les républicains ne sauraient lui pardonner, et voilà ce qui scandalise jusqu'à cet homme peu scandalisable nommé M. Emmanuel Arène, le défenseur de Fouroux.

La colère de nos républicains prouve que la parole du chef de la Maison de France a frappé juste et a frappé fort.

C'est avec satisfaction que nous constatons cet hommage inconscient mais sincère.

A LA CHAMBRE

Hier jeudi, la proposition annuelle tendant à la suppression de l'ambassade du Vatican a été présentée par M. Leconte.

Ce produit fort réussi des loges maçonniques est donc venu demander qu'il n'y ait plus de représentant de la République française auprès de « Monsieur le Pape » (sic).

Après avoir déclaré qu'il ne voulait pas remonter au péché originel, le député de l'Indre a ajouté qu'il ne voulait pas faire l'histoire de « Messieurs les Papes » et il a déversé une série d'injures contre l'Eglise et contre sa doctrine.

Après s'être bien démené, M. Leconte est enfin descendu de la tribune au milieu des applaudissements ironiques de la Droite, et sa proposition a été repoussée par 347 voix contre 205.

S'occupant de l'intéressante question des missions catholiques françaises qui font partout aimer et respecter notre pays, M. Delafosse a manifesté le désir que des crédits plus considérables que ceux accordés cette année soient demandés dans le budget prochain par le ministre des affaires étrangères pour la protection et le développement des écoles et des établissements fondés par nos missionnaires.

N'est-ce pas un devoir pour la France de soutenir plus efficacement les cœurs vaillants qui portent dans toutes les contrées avec la Foi catholique l'amour de l'influence française.

A l'occasion de l'intervention de M. Delafosse, M. de Douville-Maillefeu est venu développer ses idées religieuses et politiques à la tribune, et il a fait l'éloge de tous les ordres religieux qui à l'étranger défendent la France et luttent avec patriotisme contre les ennemis. Il a ainsi réédité le mot de Gambetta :

L'anticléricalisme n'est pas un article d'exportation !

Pourquoi persécuter les mêmes ordres dans la mère-patrie ?

Pourquoi ne pas donner aux religieux les mêmes libertés qu'aux autres citoyens ?

CONSEIL SUPÉRIEUR DU TRAVAIL

La Chambre a voté un crédit de vingt-cinq mille francs destiné à faire face aux frais de création d'un conseil supérieur du travail.

Est-il bien nécessaire de créer un conseil supérieur du travail ? La question est fort dou-

teuse. En tout cas, la proposition ayant été faite par M. Mesureur, une commission parlementaire a été nommée pour l'examiner et elle n'a point encore terminé son travail, de sorte qu'il est assez difficile de prévoir dans quel sens elle se prononcera.

Dans ces conditions, on peut trouver singulier que, mardi, M. Mesureur ait demandé à la Chambre de voter un crédit pour faire fonctionner un conseil supérieur qui n'existe pas encore et non moins original que la Chambre se soit empressée de voter ce crédit. Ajoutons que le crédit voté est de 25,000 francs, inutile si la création du conseil supérieur du travail n'est pas votée, insuffisant si on veut organiser ce conseil.

On peut donc examiner la question au point de vue qu'on voudra. Le résultat est toujours le même. Le vote de mardi est un acte de légèreté et d'irréflexion.

LES DOUZE

Douze députés républicains sont en train de faire leurs malles, ayant à remplir une mission lointaine et diffuse que vient de leur confier la majorité de nos représentants.

Cela devient une manie. Pour un oui, ou pour un non, la majorité organise une caravane parlementaire qui s'en va faire de prétendues enquêtes à tous les coins de la France.

Cette fois il s'agit d'un non, et le cas est assez curieux. On se rappelle que les radicaux, ces grands amis farouches de toutes les libertés, adoptèrent le projet de certains syndicats, plus politiques qu'ouvriers, tendant à réduire uniformément la journée de travail à huit heures. Des meetings eurent lieu un peu partout ; en outre, des questionnaires imprimés furent envoyés dans tous les centres industriels. C'était une sorte de plébiscite à propos des conditions du travail.

O surprise des syndicats plus politiques que travailleurs et des députés radicaux leurs alliés ! Une infime minorité d'ouvriers se prononça en faveur de la réglementation du travail, et l'immense majorité réclama, quoi ?... la liberté !

Colère des syndicats. Désespoir des députés radicaux. Il y eut des conciliabules entre les organisateurs d'une tyrannie socialiste intolérable et leurs humbles serviteurs les députés. Et ces derniers firent un tel tapage dans les couloirs que la majorité républicaine décida que les ouvriers seraient interrogés de nouveau.

Voilà pourquoi les douze vont se mettre en route.

Presque tous les ouvriers ayant répondu non, ils vont essayer de leur faire dire oui.

En principe, c'est déjà énorme que de refaire une enquête parce que le résultat déplaît aux radicaux. Mais, au point de vue pratique, comment les douze vont-ils se tirer d'affaire ?

Le procédé des questionnaires imprimés était commode ; les interrogatoires verbaux, c'est autre chose. Tout ce qui reste de l'année 1890 et même tout le courant de 1891 ne serait pas suffisant pour cette besogne.

Il est évident que nous ne reverrons pas les douze siéger au Palais-Bourbon d'ici la fin de

la législation, ou bien qu'ils ne feront pas sérieusement leur enquête. Ils interrogeront, d'ici, de là, quelques ouvriers, et ils reviendront en affirmant que l'immense majorité est de leur avis. Ce qu'il y aurait d'exorbitant, ce serait que la Chambre, sur leur affirmation, votât la réglementation du travail.

Etant donné le nombre déjà connu des ouvriers qui déclarent aimer mieux la liberté, ce serait encore plus fort que le tripotage éhonté de certaines élections.

SOLIDARITÉ RÉPUBLICAINE

Les organes républicains qui s'étaient formalisés de l'expression « relative » qualifiant la justice telle que la comprennent certaines individualités politiques, ont une singulière façon de comprendre l'égalité de tous devant la loi.

Le scandale de Toulon, certes, eût pu être soulevé avec moins de brutalité ; mais pourquoi reprocher à la magistrature d'avoir rempli un devoir absolu : la répression d'un délit ou crime de droit commun ?

Parce que l'inculpé serait à la tête du parti républicain d'une cité importante, investi de la première magistrature municipale, le procureur de la République serait coupable d'avoir obéi purement et simplement à sa conscience de magistrat ?

Si le parquet de Toulon eut fait preuve d'une telle énergie dans la répression d'un délit commis par un vulgaire citoyen, un membre de cette petite démocratie besogneuse — canaille, sottise espèce — passe encore ! « Ce sont là, écrivait un député opportuniste, hier même, de petites misères personnelles, des ennuis privés qui ne se traduisent pas par un scandale public... »

Il faut avouer que les républicains professent d'étranges théories sur l'égalité de tous devant la loi et sur l'application de cette loi.

Point de merci pour les petits ; cela leur est indifférent. Mais pour les inculpés de haute marque, pour les agents des syndicats électoraux du parti républicain, le silence, l'oubli, l'impunité.

Nous pourrions citer des exemples qui confirment cette théorie en honneur dans l'entourage gouvernemental.

Certes, ce ne sont point les provocations de la presse conservatrice qui ont froissé les susceptibilités des républicains, dans l'incident scandaleux dont Toulon est le théâtre. On ne peut que rendre hommage à la réserve pleine de tact de nos confrères de la presse conservatrice.

La solidarité républicaine a donc seule motivé cette entente complète entre opportunistes et radicaux reprochant à la magistrature de Toulon d'avoir rempli ce que sa conscience lui imposait comme un devoir, en arrêtant les au-

teurs présumés d'un crime de droit commun, quelle que fût leur situation sociale.

Voudrait-on ériger en principe la doctrine du bon plaisir dans la répression des délits comme certains prétendent le faire pour l'application de la justice relative ?

Un tel système de gouvernement serait-il le fruit naturel de la solidarité républicaine ?

EDMOND ROBERT.

LE SCANDALE DE TOULON

Toulon, 5 novembre.

Dans un interrogatoire subi par M. Fouroux ce matin, celui-ci, continuant à nier toute participation au crime, le juge lui a montré tout à coup une lettre trouvée chez M^{me} Audibert, dans laquelle M. Fouroux donne à sa complice des indications précises sur le temps, le lieu et les moyens d'avortement.

Devant cette preuve écrasante, M. Fouroux est demeuré atterré, a baissé la tête et n'a plus répondu.

Toulon, 6 novembre.

Dans la réunion d'hier, le conseil municipal a décidé que l'enquête administrative serait reprise.

Le préfet du Var a passé la journée d'hier à Toulon. Après l'enquête, il a adressé un rapport télégraphique au ministre sur les poursuites exercées contre le maire sur les renseignements obtenus par le parquet, et sur l'enquête administrative.

Le préfet a pu voir M. Fouroux.

De nouveaux interrogatoires ont eu lieu hier dans la matinée. La confrontation ajournée hier va avoir lieu d'un instant à l'autre.

En tout cas, l'instruction peut être considérée comme terminée. La culpabilité de M. Fouroux est démontrée en ce qui concerne l'avortement.

Quant à la question des grands travaux de la ville, le parquet n'a pas eu à s'en préoccuper. D'ailleurs, le rapport du préfet doit préalablement en parler.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 6 novembre 1890.

Les tendances du marché restent très favorables et nos rentes enregistrent une nouvelle avance : 3 0/0, 94.80 ; 4 1/2 0/0, 105.20.

Le Crédit Foncier s'échange aux environs de 4,290. Les obligations foncières et communales gardent un excellent courant d'affaires. Il est permis de s'étonner qu'il existe encore un écart aussi considérable entre les cours du 3 0/0 à lots de la ville de Paris et ceux du 3 0/0 à lots du Crédit Foncier.

On remarque la bonne tenue de nos principales sociétés de crédit. La Banque de Paris se traite à 870 ; la Société Générale à 500 ; le Crédit Mobilier à 440 ; la Société des Dépôts et Comptes courants à 605.

Le Crédit Lyonnais oscille de 813 à 821.

La Banque d'Escompte s'avance à 586. Les actions des Chemins de fer à voie étroite sont recherchées à 510 et 511.

Signalons un courant de transactions suivies sur les obligations des Immeubles de France. On arrive lentement mais sûrement au cours de 400 et ce ne sera qu'une étape s'il faut en juger par le cours de 533 fr. qui a atteint le titre similaire de la Banque hypothécaire de France.

Le Laurium Grec se négocie en hausse à 455.52.

Les actions de la Compagnie des Chemins de fer régionaux des Bouches-du-Rhône trouvent preneur à 510. C'est, du reste, un cours d'achat très avantageux.

Les Chemins Economiques s'inscrivent à 448.

NOUVELLES MILITAIRES

Après d'assez longues tergiversations, la direction de la cavalerie est décidée à admettre, comme les autres armes, la possibilité, pour les anciens engagés conditionnels d'un an, d'être promus sous-lieutenants de réserve.

Par décret du 3 novembre, cet avancement est accordé à 28 volontaires ayant subi très brillamment les épreuves réglementaires l'hiver dernier.

L'UNIFORME DES DRAGONS

On lit dans le *Figaro* :

« Les dragons ont obtenu gain de cause pour leur uniforme. Ils vont être enfin débarrassés des dolmans très coûteux, paraît-il, dont les tresses sont de véritables nids à poussière. Ils vont reprendre les épaulettes — d'argent pour les officiers, de laine rouge pour la troupe — sur une tunique large, modèle des cuirassiers, mais avec collet blanc.

« C'est très bien — très bien surtout parce que cela contente les dragons, mais il est permis de se demander pourquoi l'usage du dolman, coûteux et incommode pour les dragons, ne l'est point pour les hussards, les chasseurs à pied et à cheval, l'artillerie, MM. les officiers de l'infanterie, du génie et même pour MM. les pharmaciens.

« Il est vrai que, depuis quelques années, les officiers d'infanterie demandent le rétablissement des épaulettes et que l'invention de la poudre sans fumée va nécessiter l'unification de la tenue des officiers et des soldats. Les observations faites aux dernières grandes manœuvres ont, d'ailleurs, démontré que le gilet était la couleur la plus sourde des uniformes. Les plus éclatantes sont le bleu foncé et clair, le blanc et le jonquille. Il n'est donc pas question pour le moment de changer les pantalons et les képis. »

LA CARABINE PRALON

Nos régiments de cavalerie vont être prochainement armés d'une excellente carabine due à M. Pralon, commandant d'artillerie, sous-directeur de l'Ecole centrale de Pyrotechnie à Bourges.

Cet officier, étant capitaine, avait présenté,

on s'en souvient, lors de la venue à Bourges du général Ferron, ministre de la guerre, un fusil de son invention concurremment avec le fusil Lebel. Ce dernier ayant été adopté, le commandant Pralon apporta tous ses soins à la confection de la nouvelle carabine définitivement adoptée pour notre cavalerie.

Elle tire une balle à enveloppe de cuivre dont la force de pénétration est, paraît-il, aussi considérable que celle du fusil Lebel.

LES PUNITIONS GRAVES

A l'occasion de l'incorporation de la classe, nous croyons utile de rappeler aux jeunes soldats les dispositions de l'article 47 de la loi du 15 juillet 1889 :

« Les militaires qui, pendant la durée de service, auront subi des punitions de prison ou de cellule seront maintenus au corps après le départ des hommes de leur classe pendant un nombre de jours égal au nombre de journées de prison ou de cellule qu'ils auront subies.

« Cette disposition ne sera pas applicable aux militaires qui, au moment du départ des hommes de leur classe, seront en possession du grade de sous-officier ou celui de caporal ou brigadier.

« Si le total de ces journées de prison ou de cellule dépasse soixante, la durée du maintien au corps sera fixée par le conseil de discipline, statuant en dernier ressort ; elle ne pourra être inférieure à trois mois ni supérieure à un an. »

Il est de nouveau question de supprimer les tambours comme conséquence de l'adoption du service de trois ans, et d'appliquer de nouvelles méthodes d'instruction militaire.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

LA SECONDE PORTION DU CONTINGENT

On s'est inquiété de savoir si la classe 1889 aura une seconde portion du contingent ; en d'autres termes, si un certain nombre de numéros seront considérés comme « bons » et leurs porteurs pourront être renvoyés dans leurs foyers au bout d'un an de service.

La classe 1889 n'aura pas de seconde portion. La nouvelle loi, en effet, ne prévoit une seconde portion du contingent qu'en cas d'excédents d'effectifs. Or, actuellement les contingents sont au-dessous des besoins ; les classes appelées sont celles des années de la guerre ou de peu auparavant, qui sont pauvres en hommes.

Les ajournés des classes de 87 et de 88 déclarés aptes au service armé en 1890, et qui

MOEURS MARITIMES

FLOT ET JUSANT

PAR PIERRE MAEL.

La fortune ! Qu'importait à Jeanne d'être riche à cette heure ! Ah ! sans doute, il lui avait été cruel de voir s'écrouler en un instant tout l'édifice de son opulence. Mais c'était une noble fille pour laquelle l'or n'était qu'un moyen, non un but. Et puis, dans cet effondrement, elle n'avait vraiment souffert que de la mort de son père.

Cette richesse, elle l'eût donnée toute, au décuple, au centuple, pour garder auprès d'elle ce vieillard qui l'avait trop aimée, qui avait éloigné de ses pas les ronces du chemin, de ses yeux les perspectives mêmes de la douleur.

La fortune ! Ah ! elle en savait le prix. Désormais, comme le vieux Lear du grand William, elle eût pu s'écrier : « Et dire que j'ai été si longtemps sur le trône du succès sans soupçonner qu'il y eût des êtres pour souffrir

ce que je souffre ! » De cette opulence disparue, Jeanne ne regrettait vraiment qu'une chose : la possibilité de faire des heureux autour d'elle, de répandre à pleines mains le soulagement aux misères que naguère elle adoucissait de son seul superflu. Le superflu des riches contient le nécessaire de tant de pauvres !

Pourtant, elle avait tout subi depuis cette ruine. Sa fierté, presque son orgueil de patricienne avait été cruellement humiliée. Elle se rappelait amèrement cette indifférence dédaigneuse avec laquelle elle accueillait jadis les pauvres filles laborieuses qui l'approchaient, tentes ces modistes ou ces couturières, ces « trottins », selon le mot d'argot professionnel appliqué à ces enfants de seize à dix-huit ans que l'iniquité sociale condamne au labeur mal payé des courses à travers le Paris où s'ombrent les innocences.

Elle se rappelait ces autres dévouées que la garantie d'un diplôme improductif lance à la poursuite des cachets misérablement rétribués.

Institutrice, elle l'était elle-même, maintenant rivée à cette condition infime des déclassées auxquelles il ne suffit plus d'être femmes pour trouver aide et protection, mais qui

doivent, de par les lois de la concurrence vitale, se disloquer l'esprit et le cœur à la gymnastique d'un savoir morose, inutile et infructueux.

Encore était-elle des privilégiées, puisque, du premier effort, elle trouvait un emploi. Assurément, il ne serait pas de longue durée, cet emploi ; Antoinette allait se marier. Mme Berthiaux n'était pas assez riche pour lui confier sa fille, d'ailleurs déjà grande. Dès lors, il lui faudrait chercher autre part une porte qui s'ouvrit devant elle, courir les agences où l'on s'inscrit, où l'on pose de longues heures sur les fauteuils de salons destinés aux sollicitieuses.

Il lui faudrait faire ses conditions, marchandiser son existence, s'entendre dire de ces choses amères comme seules savent en dire les mondaines qui veulent au rabais, pour leurs enfants, des professeurs possédant toutes les vertus et toute la science que les diverses académies, voire les conservatoires, couronnent au concours.

Il lui faudrait vieillir avec cette unique perspective de voir sa beauté se flétrir, son visage se décolorer, ses cheveux blanchir sous le travail et le chagrin, avant d'atteindre le terme que le malheur ne fait pas plus lointain, hen-

reusement : la mort.

Tout cela, Jeanne se l'était dit. Elle se l'était dit avec d'autant plus de courage qu'il lui avait fallu plus de résignation lorsque son miroir, ce miroir qui ne flatte que les laides, lui disait avec tant d'éloquence qu'elle était belle à faire le rêve ou le bonheur d'un roi, lorsque le reflet de sa pensée, elle-même ornée de tous les biens du savoir, de tous les dons de l'intelligence, lui permettait de découvrir en elle les trésors de délicatesse, de générosité, d'énergie, que le Créateur y avait placés.

Et si l'aveu était cruel en soi, ne l'était-il pas davantage au souvenir du bonheur de la veille, en face du mirage, aujourd'hui dissipé, d'une prospérité continue ?

Elle avait surmonté la tentation, écarté les menaces de délaillance. Son enfance, sa jeunesse, religieusement formées, lui avaient assis au cœur une foi profonde et robuste. A cela il fallait joindre ce sens de la dignité personnelle qui est la grande sauvegarde des belles natures. Jeanne n'avait pas fléchi sous l'adversité. Elle l'avait toute subie, et bravement, elle avait regardé le malheur en face. Voilà pourquoi elle était debout sous les vêtements noirs et le crêpe de deuil.

se trouvent dispensés par suite d'un des titres prévus par l'article 24 de la loi de recrutement, tels que fils de veuves, etc., ne seront tenus que quatre mois sous les drapeaux.

LES RÉSERVISTES ET LES BICYCLETTES

Les sous-officiers (comptables exceptés), caporaux, brigadiers et soldats de la réserve de l'armée active et ceux de l'armée territoriale, possesseurs de bicyclettes et très exercés dans la pratique de cet instrument, peuvent être autorisés à accomplir les périodes d'ins-truction de vingt-huit et de treize jours, en qualité de plantons vélocipédistes, aux divers états-majors du gouvernement militaire de Paris.

Les militaires pratiquant ce genre de sport sont invités à se présenter porteurs de leur livret militaire au bureau central de recrutement de la Seine, 71, rue Saint-Dominique, à Paris, tous les jours, le dimanche excepté, de dix heures à midi ou de deux heures à quatre heures, pour recevoir des renseignements à ce sujet.

Ils auront à subir un examen d'aptitude à l'école de gymnastique de Joinville-le-Pont.

On assure que le gouvernement fera étudier, immédiatement après le vote du budget, un projet tendant à réduire sensiblement le prix du trajet en 3^e classe sur les chemins de fer.

Ce projet nécessitera des négociations délicates avec les Compagnies.

TOURNÉES Frédéric ACHARD

Voici la distribution exacte du grand drame *LES MISÉRABLES*, dont la représentation aura lieu jeudi prochain 13 novembre, au théâtre de Saumur :

Nous verrons le célèbre DUMAINE dans le double rôle de JEAN VALJEAN et de M. MADELEINÉ; TAILLADE, dans le personnage de l'inoubliable JAVERT; LACRESSONNIÈRE, magnifique sous les traits de M^{re} MYRIEL.

Nous verrons aussi M. FRAIZIER, dans le rôle de THÉNARDIER qu'il a créé; M^{re} MALJEAN, l'artiste aimée du boulevard, dans le rôle de FANTINE; M^{re} DAUBRUN, dans le personnage de sœur SIMPLICE qu'elle a créé; M^{re} RISPAL, qui se dévoue à remplir l'horrible rôle de la THÉNARDIER; et enfin la petite PATOU, une adorable enfant qui remplit le rôle touchant de COSETTE.

NOMINATIONS DE RECEVEUSES DES POSTES

M^{lle} Bodet, receveuse des postes à Allonnes, est nommée en la même qualité à Doué-la-Fontaine, en remplacement de M^{lle} Bodet, sa sœur, retraitée.

M^{lle} Teyssier-Parchard est nommée receveuse des postes à Allonnes.

Avec cela, elle n'avait eu aucune compromission sous l'injonction du devoir. C'était une stoïcienne sous ce rapport. Du chef de sa mère, elle aurait pu sauver un demi-million.

Elle avait préféré ne laisser aucune ombre sur la mémoire de son père; elle avait tout abandonné, et pourtant, personne, pas même M^{re} Bernard, n'avait eu le courage de lui dire que ce sacrifice, aussi complet qu'il fût, ne suffirait pas à cette œuvre de libération.

Sans l'intervention de Pierre L'Olonnois, le nom de la jeune fille, ce nom dont l'honneur lui était plus cher que sa vie, n'aurait pas échappé à la note d'infamie que le monde implacable grave, au fer rouge, sur les morts comme sur les vivants.

Juste au moment précis, au moment psychologique, Pierre avait réparé. Jeanne n'était pas tellement résignée que ses blessures ne gémissent spontanément. C'était là ce qui lui était arrivé en présence de l'ancien officier de marine. Son cœur ulcéré avait laissé jaillir la plainte de ses dernières révoltes.

Et Jeanne était bien contrainte de s'avouer, dans le silence de sa méditation, que c'avait été là la plus amère de ses souffrances de se retrouver pauvre et humble en face de cet

PROTECTION DES VOYAGEURS DE COMMERCE

M. le président du Syndicat commercial et industriel de la Touraine a adressé le 23 octobre 1890, à M. Brault, président de la chambre de commerce de Tours, la pétition suivante :

« Monsieur le président,

» Le Syndicat commercial et industriel de la Touraine a l'honneur d'appeler l'attention de la chambre de commerce sur une anomalie qui a déjà été signalée, mais toujours inutilement.

» C'est un fait bien connu que, dans la plupart des pays étrangers, nos voyageurs de commerce ne peuvent exercer leur profession sans avoir acquitté des droits plus ou moins élevés. Or, nous voyons tous les jours, en France, des représentants de maisons étrangères, qui viennent, sans avoir absolument rien à payer, faire concurrence à notre industrie nationale.

» En conséquence, le Syndicat prie la chambre de commerce de vouloir bien émettre un vœu pour qu'à l'avenir aucun représentant de commerce étranger ne puisse circuler en France sans avoir acquitté les mêmes droits que son pays fait payer aux voyageurs français. Au moment où l'on cherche partout de nouvelles ressources pour équilibrer le budget, un pareil impôt ne serait-il pas à la fois le plus juste et le plus populaire ?

» Pour le Syndicat commercial et industriel de la Touraine :

» Le président, E. LEMARIÉ. »

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS

Salle du Cirque (quai Gambetta)

Dimanche 9 novembre 1890, à 1 h. 1/2

367^e Concert Populaire

Avec le concours de M. MANUEL GIRO, compositeur espagnol. — M. ROGER DUPUY, ténor des théâtres de Liège, Nice, etc.

PROGRAMME

1. Ouverture de la *Flûte enchantée*. — Mozart.
2. Première audition de la *Symphonie Mozarabe*, de Manuel Giro, sous la direction de l'auteur.
3. Air du *Renégat* (1^{re} audition en France avec orchestre), chanté par M. R. Dupuy, sous la direction de l'auteur. — M. Giro.
4. Deuxième concerto pour violon et orchestre (Adagio ma non troppo), exécuté par M. Geminick, violon-solo de l'Association artistique d'Angers. — Max Bruch.
5. Danses disposées en suite d'orchestre par F.-A. Gevaert. — Gluck.
6. Air des *Abencérages*, chanté par M. R. Dupuy. — Cherubini.
7. Ouverture de *Rienzi*. — Wagner.

L'orchestre sera dirigé par M. J. Cluson.

Tirages financiers

CRÉDIT FONCIER

Obligations foncières 3 0/0 1879

Le numéro 1,480,440 gagne 100,000 fr.

Le numéro 764,161 gagne 100,000 fr.

Le numéro 4,643,634 gagne 25,000 fr.

homme simplement grand, qui l'avait connue autrefois, aux jours de la prospérité.

Maintenant, elle s'en faisait le reproche. Ne valait-il pas mieux pour elle qu'elle gardât le silence, qu'elle s'enfermât dans le mutisme de ses deuils, qu'elle ne se laissât point voir comme amoindrie par la fortune, elle que cette fortune, au temps de ses faveurs, n'avait pas fait plus grande ?

Ce reproche, elle l'avait exagéré; elle en pleurait aujourd'hui. Pierre lui avait paru plus haut encore que sous la lueur des éclairs du ciel et de l'incendie dévorant le vapeur anglais. Elle lui avait trouvé une simplicité sans phrases qui s'alliait admirablement avec une mélancolie vague répandue sur toute sa personne. Et comme elle connaissait l'histoire de l'officier, comme elle savait cette douloureuse idylle d'une existence vouée aux cultes de deux tombes, elle avait ressenti le désespoir de n'entrer pour rien dans les causes de cette mélancolie. Moins intéressée au problème, elle eût été plus clairvoyante. La timidité de Pierre lui eût peut-être traduit son amour comprimé, combattu, finalement destiné à se manifester.

(A suivre.)

Le numéro 1,165,693 gagne 40,000 fr.

Le numéro 420,425 gagne 10,000 fr.

Les cinq numéros suivants sont remboursés chacun à 5,000 fr. : 1,307,697 — 1,218,527 — 822,968 — 684,682 — 1,235,559.

Viennent ensuite 90 obligations qui sont remboursées à 1,000 fr.

Obligations foncières 3 0/0 1885

Le numéro 300,955 gagne 100,000 fr.

Le numéro 674,772 gagne 25,000 fr.

Les six numéros suivants sont remboursés chacun à 5,000 fr. : 434,131 — 371,041 — 794,525 — 572,180 — 469,557 — 794,352.

Viennent ensuite 45 obligations qui sont remboursées à 1,000 fr.

VILLE DE PARIS 1875

Le n^o 223,314 gagne 100,000 fr.

Le n^o 322,404 gagne 50,000 fr.

Les n^{os} 444,229, 296,507 et 90,066 gagnent chacun 10,000 fr.

Les n^{os} 170,562, 33,305, 470,568, 172,622 gagnent 5,000 fr.

Les numéros suivants sont remboursables à 1,000 fr. :

33.925	171.619	308.139	220.151
292.441	172.412	315.206	5.236
366.856	349.309	20.712	81.241
304.948	167.337	270.664	109.797
61.197	107.247	59.263	226.285
76.028	415.950	206.250	256.208
302.400			

Les lots et les obligations sortis seront remboursables, à partir du 25 courant, à la Caisse municipale, à l'Hôtel de Ville de Paris.

BEAUFORT. — *Suicide*. — Dimanche dernier, le sieur Alphonse Forest, marchand de grains, demeurant sur la place du marché aux sabots, s'est suicidé en se tirant deux coups de revolver dans la tempe droite.

Vers 6 heures du matin, M^{me} Forest se rendit à la messe. Elle fut absente pendant une heure; c'est à son retour qu'elle trouva son mari baignant dans son sang.

M. le Dr Geslin, appelé en toute hâte, vint donner des soins au blessé, qui, malgré cela, expira trois heures après.

SAINT-NAZAIRE. — Les chantiers de la Compagnie Transatlantique viennent de congédier environ cinq cents ouvriers, puis ont réduit à neuf heures les journées de travail.

VANNES. — Un triste accident de chasse est survenu avant-hier au château de Launay, près de Gourin. Au retour de la chasse, M. Gaston de Fercoq, marchant derrière son frère, âgé de 35 ans, voulut mettre son fusil au cran de sûreté, lorsque son pouce glissa sur le chien. Le coup partit, faisant balle, atteignit M. Henri de Fercoq à la base du crâne et le foudroya.

La douleur de M. Gaston de Fercoq est indescriptible.

Après avoir parlé de l'incendie de Fort-de-France, on cause des inondations.

— Ah ! si le feu est un horrible fléau, dit alors M. Prudhomme d'un ton sentencieux, l'eau est bien plus terrible encore. Car l'incendie ça s'éteint toujours... mais l'inondation, jamais !

THÉÂTRE DE SAUMUR

Le Petit-Duc.

Pour des raisons politico-financières, on marie à quinze ans le duc de Parthenay à une riche héritière. Pour des raisons... sociales, on sépare les jeunes époux après la cérémonie du mariage. Comme compensation, le duc de Parthenay est nommé colonel. Heureux de ce titre, il part avec son régiment à la conquête de sa femme qu'il découvre chez les dames nobles de Lunéville. Prendre la maison d'assaut et enlever sa femme est chose simple pour le jeune duc; mais, gare aux suites de l'escapade ! Dans le même moment, le régiment de Parthenay est appelé à la frontière où la bataille est engagée. Le petit colonel se couvre de gloire, et se fait pardonner l'enlèvement.

Bien que suffisamment connu au théâtre, ce libretto, détaillé avec l'esprit si parisien de Meilhac et Halévy, a permis à Lecocq d'écrire une charmante partition, mais peut-être moins heureuse que celle du *Jour et la Nuit*. Parmi les morceaux à souligner, citons le duo « C'est

une idylle » et le chœur de la leçon de chant, que le public a fait bisser. M^{me} Gréteaux est un crâne Petit-Duc, fort bien surtout sous l'habit de soie blanche brodé d'argent. M. Jullien (Frimousse) est un excellent comique doublé d'un chanteur presque agréable, et M. Géralzer, notre seconde basse, fait un Montlandry à souhait. Quant à M^{me} Lelong (Diane de Lansac), elle est toujours l'impeccable comédienne et chanteuse que l'on connaît.

Série Lecocq : lundi, la *Fille de M^{me} Angot*. Tous les habitués voudront la revoir, cette « pas bégueule » fille Angot. N^{emo}.

BAUME VICTOR !!

Contre les Douleurs (2 fr. le Flacon)

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Samedi 8 novembre, *La Fille de M^{me} Angot*, opérette en 3 actes.

Dimanche 9 novembre, *Les Dragons de Villars* et *Le Petit-Duc*.

CIRQUE-THÉÂTRE

Dimanche 9 novembre, *L'Homme au masque de fer*.

Théâtre de Saumur

DIRECTION : SUREAU-BELLE

LUNDI 10 Novembre 1890

LA FILLE DE M^{me} ANGOT

Opérette en 3 actes, de MM. Clairville, Siraudin et Koning, musique de LECOQC.

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 1/4.

MARCHÉS

DOUÉ. — *Marché du 3 novembre*

Froment de semence, l'hect. de 77 kil. 1/2, 21 à 23. — Seigle, 11 50 à 12. — Orge, 11 50 à 12. — Avoine, 8 25 à 8 50. — Pommes de terre, d.-d., » 85 à » 90. — Foin, la charrette de 1,050 kil., 50 à 60. — Paille, 30 à 35. — Volailles, la couple, 2 50 à 4 fr. — Œufs, la douz., 1 10 à 1 15. — Beurre, 1/2 kil., 1 05 à 1 10. — Petits vins blancs des environs (230 lit.), 80 fr. — Petits vins rouges (230 lit.), 70.

Physionomie générale du marché. — Assez bonne.

SABLÉ. — *Marché du 3 novembre*

Froment, de 18 50 à 19. — Seigle, de 14 50 à 15. — Orge, de 9 50 à 10. — Avoine, de 8 à 8 50. — Pommes de terre, de 3 à 4 50 l'hect. — Chanvres, de 50 à 55 fr. les 50 k. — Bœufs pour la bouch., » 75 à » 85 le k. — Bœufs pour herbage, de 300 à 500 fr. la pièce. — Vaches pour la boucherie, de » 60 à » 80 le kil. — Vaches laitières pour herbage, de 200 à 400 fr. la pièce. — Veaux pour la boucherie, de » 90 à 1 10 le kil. — Veaux pour élever, de 100 à 160 fr. la pièce. — Taureaux, de 340 à 550 fr. — Génisses, de 90 à 150 fr. — Moutons, de » 80 à 1 » le kil. — Porcs gras, de » 75 à » 85 le kil. — Porcs maigres, de 40 à 70 fr. la pièce. — Porcs de lait, de 15 à 26 fr. la pièce. — Chevaux, de 300 à 700 fr. la pièce.

Poules, de 4 à 4 50 la couple. — Poulets, 2 25 à 3 fr. la couple. — Canards, de 3 à 3 50 la couple. — Pigeons, de 1 50 à 1 60 la couple. — Oies courantes, de 3 50 à 4 50 la pièce.

Maison BOUCHET. J. COUTARD, Successeur

Cofleur-Parfumeur, 2, rue Saint-Jean, SAUMUR

VOS CHEVEUX ne tomberont plus, ils continueront à pousser, si vous employez la *Sève Capillaire Pommade et la Lotion* du docteur R... qui en favorisent la croissance et détruisent les pellicules en 8 jours. Les personnes qui en font usage pour les soins de leur toilette voient repousser leurs cheveux en quantité.

Les MÈRES DE FAMILLE, soucieuses de conserver une abondante chevelure à leurs enfants, devront faire usage de la *Sève Capillaire Lotion* pour les soins de leur toilette.

La Lotion, 2 fr., la Pommade, 2 fr. 50.

ÉPICERIE CENTRALE

28, Rue Saint-Jean, Saumur

Malgré la hausse existant sur la bougie, nous vendons toujours

Bougies Arc-en-Ciel	le paquet	70
— Génie extra	—	85
— Double pression	—	95
Triple pression bougie Andrieux (article recommandé)	—	4 10

Par 5 kil. en sortie, remise des droits.

Huile épurée Carcel qualité extra, le kilog., 90 c.

Chandelle épurée perfectionnée, le paquet, 2 k. 430 1.95.

PAUL GODET, propriétaire-gérant

MARCHÉ DE SAUMUR DU VENDREDI 31 OCTOBRE 1890

Froment-commerce, Phectolitre	18 60	Beuf ou vache, le kil.	1 80
id. halle (moyenne)	18 40	Veau	2 —
Méteil	14 80	Mouton	2 40
Seigle	11 25	Porc	1 60
Orge	11 —	Poulets la couple	4 —
Avoine	8 50	Dindonneaux	11 —
Sarrasin	—	Canards	4 50
Haricots blancs	28 —	Oies	10 —
Haricots rouges	25 —	Beurre le kilog.	2 30
Fèves	—	(Rufs la douzaine	1 15
Noix	10 —	Foin, la charretée de	45 —
Châtaignes	14 —	780 kilog.	—
Sel les 100 kil.	15 —	Luzeine	40 —
Son	12 —	Paille	30 —
Pommes de terre, la barrique	40 —	Huile de noix, 50 kil.	130 —
Farine, la culasse de 157 kilog.	54 —	Chanvre 1 ^{re} qualité	—
Pain 1 ^{re} qual., le kil.	—	id. 2 ^e	—
id. 2 ^e id. Of. 35	—	id. 3 ^e	—
id. 3 ^e id. Of. 33 66	—	Charbon de bois, les 100 kilog.	16 —
		Charbon de terre	5 —

Cours des Vins

Rouges.		la barrique	110 à 120
Souzay et environs			
Champigny			120 à 130
Varrains			105 à 115
Bourgueil			120 à 130
Restigné			110 à 120
Chimou			105 à 115
Blancs.		la barrique	130 à 140
Coteaux de Saumur			
Ordinaires, environs de Saumur			120 à 150
Saint-Léger et environs			100 à 115
Varrains et environs			120 à 125
Le Puy-Notre-Dame et environs			100 à 110
La Vieille			100 à 110
Cidre de Bretagne		la barrique	40 à 45
Cidre de Normandie			45 à 50
Eau-de-vie, droits non compris		Phectolitre	66
Vinaigre de vin			24

Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire

	FROMENT	AVOINE
Angers,	de 19 » à » » »	de 9 50 à » » »
Saumur,	de 18 15 à 18 50	de 8 50 à » » »
Cholet,	de 18 50 à » » »	de 7 75 à » » »
Bagé,	de 18 50 à 19 » »	de 8 50 à 9 » »
Segré,	de 18 50 à » » »	de 9 » à » » »
Beaupréau,	de 18 50 à 18 75	de 8 50 à » » »
Montfaucon,	de 18 50 à 18 70	de 8 50 à » » »
Montreault,	de 18 50 à » » »	de 9 » à » » »
Chemillé,	de 18 75 à 19 » »	de 9 » à » » »
Champloceaux,	de 18 75 à 19 25	de 8 50 à » » »
St-Florent-le-Vieil,	de 18 75 à 19 25	de 8 50 à » » »
Vihiers,	de 18 75 à 19 25	de 9 » à » » »
Brissac,	de 18 75 à » » »	de 8 » à 8 50
Chalonnès,	de 18 50 à » » »	de 8 25 à 9 » »
Doué,	de 18 50 à » » »	de 8 50 à 9 » »
Nantes, blés américains,	de 24 50 à 25 » »	les 100 kilos.
Bons blés français,	de 23 75 à 24 50	les 100 kilos.

L'Almanach-Journal

PARAISSANT TOUS LES MOIS
Le numéro de novembre vient de paraître ; en voici le sommaire :

Novembre Calendrier. Nos quatrains sur les mots « mériter » ou « mérité ». Température. Le P. Dorgère. Le moine Simplicius et Poiseau du Paradis. La pomme inassissable. Savant et petite fille. Lamartine. La couronne d'immortelles. A propos du catéchisme. Les vieilles gloires de la France. Le duc de la Feuillade, maréchal de France. Entre militaires. Parisien et Gascon. Devinants du mois de novembre. Devinettes du mois de décembre.

ILLUSTRATION : trois portraits : le P. Dorgère, Lamartine, le duc de la Feuillade ; sept gravures diverses.

Abonnements : FRANCE, un an, 2 fr. — Un numéro : 10 cent.

PROPAGANDE. — Toute personne qui prend CINQ abonnements en son propre nom ou à diverses adresses, en reçoit un sixième GRATUITEMENT à titre de reconnaissance de la part de la Direction et comme indemnité de propagande.

Ecrire directement à l'administrateur, M. LÉOPOLD PALMÉ, 76, rue des Saints-Pères, Paris.

Etude de M^e GIRAULT, notaire à Bourgueil (Indre-et-Loire).

A VENDRE

En totalité ou par lots

LA TERRE DE BENAIS

Située communes de Benais, Bourgueil, Restigné & Continvoir (Indre-et-Loire),

Comprenant :

CHATEAU nouvellement restauré, sis au milieu d'un parc de dix hectares, parfaitement dessiné, arbres séculaires, eau, servitudes nombreuses, orangerie,

La FORÊT de BENAIS, à deux kilomètres, percée d'allées pour l'exploitation et la chasse,

Et la TERRE de SAINT-GILLES, ferme et bois, à quatre kilomètres. Le tout contenant 338 hectares.

S'adresser à M. GALBRUN, ancien notaire, maire de Genes (Maine-et-Loire), mandataire des vendeurs, et à M^e GIRAULT, notaire à Bourgueil (Indre-et-Loire). (831)

Etude de M^e GUYARD, notaire à Doué-la-Fontaine.

A VENDRE

A l'amiable

1. UNE TRÈS BELLE PROPRIÉTÉ, située à Fosse-Bellay, commune de Cizay, à proximité de Saumur, Doué, Montrenil-Bellay, comprenant : très belle Maison de maître, vastes Servitudes, Bâtimens de closier, Pressoir, Celliers, Cours, Jardins anglais bien plantés, Jardin potager et très beau Clos de vigne d'environ 4 hectares attenant à la maison ; le tout renfermé de murs en très bon état ; Bois taillis, Vignes, Terres, Prairie ; le tout d'une contenance de 23 hectares environ.

Beau pays de chasse.

2. LA PROPRIÉTÉ VIGNOBLE D'ARTHENAY, commune des Verchers, comprenant : vastes Bâti-

ments et Servitudes, Pressoir, Cellier, Cour, Jardins, magnifique enclos d'environ 2 hectares ; Très beaux morceaux de Vigne en face et derrière la maison ; Terre, Vigne, Prairie et Bois taillis ; le tout d'une contenance d'environ 40 hectares.

Toutes facilités seront accordées pour les paiements.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M. SE-NENTE, à Doué-la-Fontaine, ou à M^e GUYARD, notaire. (824)

VICHY

Administration — Paris, 8, Boulevard Montmartre

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.

SELS de VICHY pour BAINS. — Un Rouleau pour un Bain.

SUCRE D'ORGE DE VICHY. — Bonbon digestif. Pour éviter les contrefaçons, exiger sur tous les produits les marques de LA COMPAGNIE

Hôtel-Restaurant des Trois-Ancre
Ancienne Maison GUÉRINEAU

LIGNAIS, SUCC^R

Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR

Table d'hôte très confortable à 2 fr. 25 et à 2 fr. 50
Excellents vins rouges et blancs

Déjeuners et Diners à la carte et à prix fixe, depuis 1 f. 50 et 2 fr.

PENSION DEPUIS 60 FR.

SALONS & CABINETS PARTICULIERS
Diners sur commande. — On porte à domicile

PRIX MODÉRÉS

ÉPICERIE PARISIENNE
RUE D'ORLÉANS, 33, et RUE DACIER, 38

IMBERT ET FILS

Chocolat Menier, marqué 2 fr. le 1/2 kil.	1.65
— Poulain, — 2 fr. —	1.70
— du Planteur, — 2 fr. —	1.70
— C ^{ie} Coloniale, — 2 fr. 50 —	2.20
Collation des enfants, la boîte de 21 et 44 tablettes.	1.80

Chocolats et Cacaos Félix Potin. — Chocolats et Cacaos d'Algueballe.

CHOCOLATS IMBERT

N ^o 1, bonne qualité, 1/2 kil.	1.20	N ^o 4 — supérieur, —	1.80
N ^o 2, santé surfon, —	1.30	N ^o 5 double vanille, —	2.10
N ^o 3 vanillé (recommandé) —	1.60	Remise de 5 0/0 par 5 kilos (sauf nos 1 et 2).	

GRANDE LIQUIDATION
Pour cause d'agrandissement

AU

GRAND BAZAR

Tenu par **DAVEAU, doreur**

Rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 17 et 15

Les Agrandissements de ces Magasins sont enfin décidés ! Pour faciliter ces travaux, il est urgent d'écouler rapidement le **STOCK CONSIDÉRABLE** de marchandises qui les encombrant. Pour arriver à ce résultat, une **GRANDE LIQUIDATION** sans précédent à Saumur, et à prix très réduits, sera faite à tous les rayons, excepté à celui du **35 centimes**, et à celui du **20 centimes** qui vient d'être monté.

La Liquidation frappera toutes les autres marchandises en magasin et également celles devant arriver de fabrique pour les **Etretnes du Jour de l'An**, telles que : Jouets, Objets d'art, Maroquinerie, Glaces, **Tableaux, Gravures anglaises** et de **Goupil**, Parfumerie, Vannerie, Faïences, Porcelaine, Verrerie, Brosserie, Articles de ménage, etc. Les articles de **Bonneterie** : Bas, Chaussettes, Capulets, Fichus, Gants, Mitaines, et de **Papeterie** : Cahiers, Registres, Copies de lettres, Papiers à lettres, seront aussi liquidés.

Il sera fait des lots de solde aux Marchands.

Tout le monde voudra profiter de ces Occasions, et le **GRAND BAZAR**, rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 17 et 15, que sa Belle et Sympathique Clientèle aime tant à visiter, restera toujours « Une des Curiosités de Saumur ».

Les travaux de Dorure et d'Encadrements se feront dans un local spécial pour qu'ils ne soient pas retardés par l'affluence de la Liquidation.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Royal Windsor
LE CÉLÈBRE
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX



Avez-vous des cheveux gris ?
Avez-vous des pellicules ?
Vos cheveux sont-ils faibles ou tombent-ils ?

SI OUI

Employez le **ROYAL WINDSOR**. Ce produit par excellence rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le **SEUL Régénérateur des Cheveux médaillé**. Résultats inespérés. — Vente toujours croissante. — Exiger sur les flacons les mots **ROYAL WINDSOR**. — Se trouve chez Coiffeurs-Parfumeurs, en flacons et demi-flacons.

ENTREPOT : 22, rue de l'Échiquier, PARIS
Envoi franco sur demande du prospectus contenant détails et attestations.

Se trouve à Saumur, chez M. COUTARD, 2, rue Saint-Jean, M. MASCHET, rue Saint-Jean, M. RENÉ, rue Saint-Jean, M. PICHARD, rue Nationale.

M^e HONBLE ayant gr. relations, dés. représ. bonne M^{me} VINS, etc. Clientèle hors ligne. Ecr. E. DUMONT, 34, poste 1^{re}, Château-d'Eau, Paris. (826)

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 6 NOVEMBRE

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		Nord	1862 50	OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)	
3 0/0	94 65	Banque de France	4350 —	Orléans	1485 —	Oblig. fonc. 1877 3 0/0 r. à 400	380 —	Compagnie parisienne du Gaz	395 —
3 0/0 amortissable	95 75	Banque d'Escompte	583 75	Ouest	1020 —	comm. 1879 3 0/0 r. à 500	466 50	Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500	26 —
4 1/2 1883	104 90	Comptoir national d'Escompte	628 75	Compagnie parisienne du Gaz	1455 —	fonc. 1879 3 0/0 r. à 500	471 —	Panama 6 0/0 1 ^{re} série remb. à 1,000	26 —
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Crédit Foncier	1280 —	Transatlantique	618 75	comm. 1880 3 0/0 r. à 500	461 —	— 6 0/0 2 ^e série	100 —
Oblig. 1855-60 3 0/0	543 —	Crédit Industriel et Commercial	640 —	Canal de Panama	36 50	fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	420 —	— obligations à lots	603 —
— 1865 4 0/0	536 —	Crédit Lyonnais	813 75	— Suez	2390 —	fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	458 50	Suez 5 0/0 remboursable à 500	—
— 1869 3 0/0	419 50	Crédit Mobilier	441 25	VALEURS ÉTRANGÈRES		CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)		FONDS ÉTRANGERS	
— 1871 3 0/0	410 —	Dépôts et Comptes courants	603 75	Autrichien 4 0/0 or	94 40	Est 3 0/0 anc. r. à 500	441 50	Emprunt russe 1862 5 0/0	98 40
— 1875 4 0/0	532 —	Société Générale	900 —	Dette d'Égypte 6 0/0	497 25	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	444 50	— 1889 4 0/0	18 —
— 1876 4 0/0	532 —	Est	1508 75	Extérieur 4 0/0	78 50	Midi 3 0/0 ancien r. à 500	441 25	Consolidés 4 0/0 1 ^{re} série	—
— 1886 3 0/0	409 —	Paris-Lyon-Méditerranée	1300 —	Hongrie 4 0/0 or	91 75	Nord 3 0/0 r. à 500	447 —	— 2 ^e	—
Bons de Liquidation	527 —	Midi	—	Italie 5 0/0	93 90	Orléans 3 0/0 anc. r. à 500	442 —	VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.)	
				Portugal 4 1/2 1888	458 50	Ouest 3 0/0 anc. r. à 500	441 50	Crédit foncier égypt. 5 0/0 r. à 500	502 50

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,
Hôtel-de-Ville de Saumur 1890

Contre-signé : l'imprimeur soussigné,